

«Le système ne fonctionne pas»

Une enquête sur des irrégularités électorales plus longue que le mandat des élus



Quatre des cinq plaignants qui dénoncent la lenteur du système d'enquête du DGE: Réal Morin, Rhéal Dulac, Denis Côté et Richard Lebel.

STÉPHANIE GENDRON

Dimanche, 17 janvier 2016 23:08

MISE à JOUR Dimanche, 17 janvier 2016 23:08

SAINT-ARSÈNE | Une enquête menée par le Directeur général des élections s'éternise tellement que les plaignants

craignent que le mandat des élus visés ne se termine avant le dévoilement des conclusions.

Des citoyens de Saint-Arsène, près de Rivière-du-Loup au Bas-Saint-Laurent affirment que l'élection de 2013 a été trafiquée puisque des proches de membres de l'équipe de la mairesse auraient voté alors qu'ils n'habitaient pas la municipalité.

Ils soutiennent aussi qu'une promesse d'embauche aurait été effectuée auprès d'une citoyenne par la candidate à la mairie, dans la mesure où cette dernière était élue.

Dès le lendemain de l'élection, une plainte a été déposée, mais ça pourrait prendre jusqu'à cinq ans au Directeur général des élections pour clore le dossier.

«Ça démontre un système qui ne fonctionne pas, ce n'est pas démocratique», croit Réal Morin.

Celui-ci a perdu ses élections en 2013 à la mairie de Saint-Arsène, contre Claire Bérubé. Quatre autres aspirants conseillers de son équipe et lui affirment avoir relevé des irrégularités à la suite de l'élection.

Un représentant du DGE a mené une enquête dans ce village de 1200 habitants durant la première moitié de 2014.

Cinq ans

Les cinq plaignants veulent démontrer à la population «le manque de protection offert par le DGE dans le processus de respect des lois électorales.»

En effet, ils craignent tous que le conseil actuel termine son mandat de quatre ans avant la conclusion de cette affaire, puisque le délai pour intenter une poursuite est de cinq ans après la commission de l'infraction, comme le confirme la porte-parole du DGE Alexandra Reny, qui ne peut d'ailleurs pas commenter le dossier en cours.

«On sait qu'il y a au moins un siège qui aurait pu changer, qui a été remporté par un seul vote de majorité», estime Rhéal Dulac, l'un des plaignants.

«Un siège, ça peut faire changer des décisions.»

«Le point est qu'il faut dénoncer ce que l'on juge être le non-respect de la loi, sinon on est complice du système», affirme Denis Côté.

«Il faut envoyer un signal dissuasif et rendre le système plus rapide. Actuellement, ça dit: vous faites l'objet d'une enquête, mais vous pourriez siéger tout le long de votre mandat quand même», ajoute Rhéal Dulac.

La mairesse déplore

La mairesse actuelle de Saint-Arsène, Claire Bérubé, déplore aussi la lenteur du processus. «Pendant ce temps, ça allonge la période de doute dans le public.»
